

République Française
 Département de la Nièvre
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 31/03/2023
 Date d'affichage : 31/03/2023
 Nombre de membres afférents au
 conseil municipal : 29

**Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire
 Séance du 6 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M. Bonnet, Mme Ouvry, M. Marasi, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponnouaille, Dedisse, Cassera, Mme Colonel, M. Blandin, Mmes Guillaume, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Rebouilleau, Quillier, Leclerc, M. Boucher-Baudard, Mme Borel, M. Boujlilat,

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Renaud à Mme Leroy, Mme Boulogne à M. Dedisse, M. Reby à M. Bonnet, M. Gabez à Mme Ouvry, Mme Pabiot à Mme Breuzet, Mme Denis à M. Boujlilat,

Effectifs	22
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	7

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Objet de la délibération : Exercice 2022 – Compte de gestion pour le budget annexe Assainissement

Le compte de gestion constate, dans ses écritures, les opérations liées au Budget primitif, au Budget supplémentaire et aux Décisions modificatives de l'année 2022.

Il reprend le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021.

Compte tenu de la concordance des chiffres avec ceux de la comptabilité administrative, tels qu'ils ressortent du compte administratif.

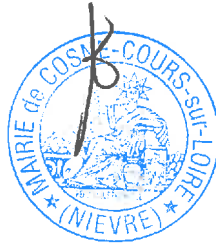
En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du CGCT l'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et suivant l'avis favorable de la Commission des finances :

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe ASSAINISSEMENT dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve et qu'il peut ainsi être arrêté.

Unanimité

Pour extrait conforme :
Le Président de séance,



Résultats budgétaires de l'exercice

27900 - ASST COSNE -

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 146 018,72	1 332 619,81	3 478 638,53
Titres de recette émis (b)	356 921,04	438 476,60	795 397,64
Réductions de titres (c)		5 222,40	5 222,40
Recettes nettes (d = b - c)	356 921,04	433 254,20	790 175,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 146 018,72	1 332 619,81	3 478 638,53
Mandats émis (f)	2 072 649,64	332 088,68	2 404 738,32
Annulations de mandats (g)	719 178,50	26 237,91	745 416,41
Depenses nettes (h = f - g)	1 353 471,14	305 850,77	1 659 321,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		127 403,43	
(h - d) Déficit	996 550,10		869 146,67

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

27900 - ASST COSNE -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST COSNE -					
Investissement	170 929,59		-996 550,10		-825 620,51
Fonctionnement	778 183,13	9 219,32	127 403,43		896 367,24
Sous-Total	949 112,72	9 219,32	-869 146,67		70 746,73
TOTAL III	949 112,72	9 219,32	-869 146,67		70 746,73
TOTAL I + II + III	949 112,72	9 219,32	-869 146,67		70 746,73